

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

États financiers annuels audités

31 mars 2025

Table des matières

Message aux détenteurs de parts	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers	
Fonds IA Clarington stratégique de revenu	8
Notes générales aux états financiers	25

Message aux détenteurs de parts

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuel 2025 des fonds communs de placement d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 31 mars 2025.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au www.iaclarington.com.

Cordialement,



Catherine Milum
Chef de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.



Catherine Milum
Chef de la direction

5 juin 2025



Abrar Nantel
Chef de la direction financière



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global	Fonds IA Clarington Loomis de répartition mondiale
Fonds IA Clarington canadien de dividendes	Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes	Fonds IA Clarington Loomis d'obligations mondiales multisectorielles
Fonds IA Clarington d'obligations de base plus	Fonds IA Clarington Loomis international de croissance
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable	Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes capitalisations américaines
Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus	Fonds IA Clarington marché monétaire
Fonds IA Clarington mondial de dividendes	Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel
Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage	Mandat IA Clarington alternatif multistratégie
Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales	Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés
Fonds IA Clarington d'actions mondiales	Fonds IA Clarington stratégique de revenu d'actions
Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus	Fonds IA Clarington stratégique de revenu
Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage	Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington
Fonds IA Clarington mondial macro Avantage	Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles (auparavant, Fonds IA Clarington de valeur mondial)	Fonds IA Clarington américain dividendes croissance
Portefeuille IA Clarington de revenu mondial à risque géré	Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S.
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré	Fonds IA Clarington neutre en devises d'actions américaines
Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations	Portefeuille IA Gestion de patrimoine équilibré
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent	Portefeuille IA Gestion de patrimoine prudent
Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales	Mandat d'obligations de base IA Gestion de patrimoine
Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales	Mandat d'obligations améliorées IA Gestion de patrimoine
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance	Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance élevée	Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance élevée
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR modéré	Portefeuille IA Gestion de patrimoine modéré
Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel	

(individuellement, le « Fonds »)

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com



Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 31 mars 2025 de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1b, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1b);
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Ferrari.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2025

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

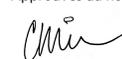
États de la situation financière

Aux	31 mars	31 mars
En milliers (sauf les montants par part)	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	2 560 569	2 544 772
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	2 969	1 229
Trésorerie	1 884	24 767
Souscriptions à recevoir	1 201	1 303
Sommes à recevoir sur la vente de titres	4 658	-
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	19 105	14 152
	2 590 386	2 586 223
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	3 155	22
Sommes à payer sur l'achat de titres	4 041	3 158
Rachats à payer	2 901	2 417
Distributions à payer	941	3
Charges à payer	2 639	2 804
	13 677	8 404
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	2 576 709	2 577 819
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	492 162	571 623
Série E	364 620	338 510
Série E5	8 044	8 357
Série E6	53 216	54 572
Série E8	30 281	31 700
Série EX	18 031	17 270
Série EX6	810	1 124
Série F	537 962	547 155
Série F5	2 041	2 045
Série F6	54 570	56 165
Série F8	10 551	9 484
Série I	844 429	742 601
Série L	1 645	7 481
Série L5	-	-
Série L6	318	2 779
Série L8	-	14
Série P	2 482	5 393
Série P6	952	963
Série T5	7 880	10 312
Série T6	51 163	62 474
Série T8	36 000	42 537
Série X	21 969	25 376
Série X5	169	233
Série X8	710	776
Série Y	34 012	37 453
Série FNB	2 692	1 422

États de la situation financière (suite)

Aux	31 mars	31 mars
En milliers (sauf les montants par part)	2025	2024
	\$	\$
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	29 967	36 573
Série E	28 426	27 742
Série E5	747	793
Série E6	6 563	6 779
Série E8	3 044	3 155
Série EX	1 104	1 111
Série EX6	83	116
Série F	30 846	32 972
Série F5	181	188
Série F6	4 865	5 077
Série F8	2 554	2 303
Série I	50 087	46 307
Série L	98	470
Série L5	-	-
Série L6	36	317
Série L8	0,1	2
Série P	198	452
Série P6	103	106
Série T5	866	1 146
Série T6	5 649	6 903
Série T8	5 393	6 289
Série X	1 764	2 141
Série X5	16	22
Série X8	76	81
Série Y	11 075	11 934
Série FNB	225	125
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	16,42	15,63
Série E	12,83	12,20
Série E5	10,78	10,53
Série E6	8,11	8,05
Série E8	9,95	10,05
Série EX	16,33	15,54
Série EX6	9,80	9,70
Série F	17,44	16,59
Série F5	11,29	10,90
Série F6	11,22	11,06
Série F8	4,13	4,12
Série I	16,86	16,04
Série L	16,75	15,93
Série L5	-	-
Série L6	8,75	8,78
Série L8	6,63	6,73
Série P	12,52	11,94
Série P6	9,29	9,07
Série T5	9,10	8,99
Série T6	9,06	9,05
Série T8	6,68	6,76
Série X	12,45	11,85
Série X5	10,76	10,54
Série X8	9,37	9,53
Série Y	3,07	3,14
Série FNB	11,97	11,37

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.



Catherine Milum, chef de la direction
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Stephan Bourbonnais, administrateur

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers (sauf les montants par part)	\$	\$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	55 870	52 853
Dividendes	36 394	37 087
Distributions et attributions de fonds de placement	5 019	4 498
Prêts de titres	464	610
Autres revenus	5 130	1
Revenus de fiducies de revenus	6 054	4 970
Gain (perte) de change sur la trésorerie	600	1 291
Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	75 446	38 103
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	105 391	105 206
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	180 837	143 309
Instruments financiers dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(56 195)	(3 423)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(1 355)	440
Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	(57 550)	(2 983)
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	123 287	140 326
	232 818	241 636
CHARGES		
Frais de gestion	28 706	29 429
Frais d'administration fixe	3 309	3 386
Honoraires du comité d'examen indépendant	21	23
Coûts de transactions	546	428
Impôts étrangers retenus à la source	1 304	906
	33 886	34 172

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	198 932	207 464
--	---------	---------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE

Série A	35 845	41 764
Série E	24 059	22 978
Série E5	590	583
Série E6	3 778	3 779
Série E8	2 223	1 924
Série EX	1 308	444
Série EX6	76	86
Série F	43 773	45 639
Série F5	166	196
Série F6	4 445	4 710
Série F8	799	786
Série I	69 758	68 818
Série L	292	565
Série L5	-	(3)
Série L6	49	168
Série L8	-	1
Série P	281	492
Série P6	84	88
Série T5	604	790
Série T6	3 890	4 717
Série T8	2 628	3 424
Série X	1 632	2 629
Série X5	14	18
Série X8	50	54
Série Y	2 373	2 701
Série FNB	215	113

États du résultat global (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers (sauf les montants par part)	\$	\$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	1,08	1,06
Série E	0,85	0,87
Série E5	0,76	0,72
Série E6	0,56	0,57
Série E8	0,70	0,68
Série EX	1,16	1,20
Série EX6	0,72	0,73
Série F	1,36	1,36
Série F5	1,00	1,04
Série F6	0,89	0,92
Série F8	0,34	0,34
Série I	1,47	1,47
Série L	1,10	0,82
Série L5	-	(0,25)
Série L6	0,47	0,26
Série L8	0,20	0,23
Série P	1,00	1,09
Série P6	0,81	0,83
Série T5	0,62	0,59
Série T6	0,62	0,62
Série T8	0,45	0,39
Série X	0,82	0,75
Série X5	0,74	0,68
Série X8	0,64	0,58
Série Y	0,22	0,22
Série FNB	1,03	0,81

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	571 623	662 073
Série E	338 510	241 785
Série E5	8 357	7 419
Série E6	54 572	44 076
Série E8	31 700	-
Série EX	17 270	5 429
Série EX6	1 124	1 130
Série F	547 155	526 224
Série F5	2 045	1 798
Série F6	56 165	58 472
Série F8	9 484	9 479
Série I	742 601	695 927
Série L	7 481	14 029
Série L5	-	126
Série L6	2 779	11 005
Série L8	14	52
Série P	5 393	5 216
Série P6	963	939
Série T5	10 312	14 243
Série T6	62 474	81 392
Série T8	42 537	83 475
Série X	25 376	41 659
Série X5	233	287
Série X8	776	941
Série Y	37 453	41 223
Série FNB	1 422	1 612
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	35 845	41 764
Série E	24 059	22 978
Série E5	590	583
Série E6	3 778	3 779
Série E8	2 223	1 924
Série EX	1 308	444
Série EX6	76	86
Série F	43 773	45 639
Série F5	166	196
Série F6	4 445	4 710
Série F8	799	786
Série I	69 758	68 818
Série L	292	565
Série L5	-	(3)
Série L6	49	168
Série L8	-	1
Série P	281	492
Série P6	84	88
Série T5	604	790
Série T6	3 890	4 717
Série T8	2 628	3 424
Série X	1 632	2 629
Série X5	14	18
Série X8	50	54
Série Y	2 373	2 701
Série FNB	215	113

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	(8 919)	(9 012)
Série E	(6 775)	(5 496)
Série E5	(144)	(149)
Série E6	(917)	(940)
Série E8	(538)	(370)
Série EX	(378)	(95)
Série EX6	(20)	(22)
Série F	(16 647)	(15 388)
Série F5	(51)	(58)
Série F6	(1 444)	(1 609)
Série F8	(255)	(271)
Série I	(31 488)	(27 559)
Série L	(70)	(153)
Série L5	-	(1)
Série L6	(14)	(80)
Série L8	-	-
Série P	(137)	(192)
Série P6	(32)	(34)
Série T5	(138)	(189)
Série T6	(857)	(1 039)
Série T8	(587)	(873)
Série X	(411)	(632)
Série X5	(3)	(4)
Série X8	(12)	(12)
Série Y	(529)	(599)
Série FNB	(73)	(44)
Gain réalisé sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés :		
Série A	-	(3 221)
Série E	-	(1 831)
Série E5	-	(11)
Série E6	-	(255)
Série E8	-	(269)
Série EX	-	(16)
Série EX6	-	-
Série F	-	(2 564)
Série F5	-	(21)
Série F6	-	(343)
Série F8	-	(69)
Série I	-	(4 630)
Série L	-	-
Série L5	-	-
Série L6	-	(24)
Série L8	-	-
Série P	-	(50)
Série P6	-	(10)
Série T5	-	(22)
Série T6	-	(339)
Série T8	-	(46)
Série X	-	(88)
Série X5	-	-
Série X8	-	(2)
Série Y	-	(240)
Série FNB	-	(6)

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
Remboursement de capital :		
Série A	-	-
Série E	-	-
Série E5	(249)	(259)
Série E6	(2 471)	(2 450)
Série E8	(1 986)	(1 460)
Série EX	-	-
Série EX6	(43)	(49)
Série F	-	-
Série F5	(33)	(38)
Série F6	(2 228)	(2 201)
Série F8	(515)	(556)
Série I	-	-
Série L	-	-
Série L5	-	(3)
Série L6	(45)	(316)
Série L8	(1)	(2)
Série P	-	-
Série P6	(30)	(29)
Série T5	(348)	(470)
Série T6	(2 882)	(3 400)
Série T8	(2 502)	(3 497)
Série X	-	-
Série X5	(6)	(9)
Série X8	(52)	(62)
Série Y	(2 602)	(2 791)
Série FNB	-	-
	(86 432)	(96 470)

OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES

Produit d'émission de parts rachetables :	2025	2024
Série A	59 762	97 322
Série E	81 508	138 261
Série E5	1 242	3 058
Série E6	8 626	20 001
Série E8	3 560	33 739
Série EX	5 161	12 649
Série EX6	-	-
Série F	67 793	85 019
Série F5	549	470
Série F6	3 581	4 229
Série F8	1 934	1 106
Série I	110 474	66 796
Série L	14	659
Série L5	-	-
Série L6	208	88
Série L8	-	-
Série P	-	-
Série P6	-	-
Série T5	753	1 068
Série T6	4 485	9 532
Série T8	2 263	1 788
Série X	5 931	5 101
Série X5	1	-
Série X8	12	20
Série Y	193	131
Série FNB	1 128	-

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	8 586	11 898
Série E	6 668	7 233
Série E5	265	311
Série E6	2 086	2 252
Série E8	1 773	1 545
Série EX	361	97
Série EX6	64	70
Série F	13 401	14 998
Série F5	31	52
Série F6	1 720	2 038
Série F8	284	368
Série I	31 488	32 189
Série L	70	154
Série L5	-	-
Série L6	35	309
Série L8	-	1
Série P	137	243
Série P6	13	24
Série T5	415	581
Série T6	2 552	3 271
Série T8	2 053	2 930
Série X	406	715
Série X5	6	10
Série X8	19	45
Série Y	2 469	2 891
Série FNB	-	6
Rachat de parts rachetables :		
Série A	(174 735)	(229 201)
Série E	(79 350)	(64 420)
Série E5	(2 017)	(2 595)
Série E6	(12 458)	(11 891)
Série E8	(6 451)	(3 409)
Série EX	(5 691)	(1 238)
Série EX6	(391)	(91)
Série F	(117 513)	(106 773)
Série F5	(666)	(354)
Série F6	(7 669)	(9 131)
Série F8	(1 180)	(1 359)
Série I	(78 404)	(88 940)
Série L	(6 142)	(7 773)
Série L5	-	(119)
Série L6	(2 694)	(8 371)
Série L8	(13)	(38)
Série P	(3 192)	(316)
Série P6	(46)	(15)
Série T5	(3 718)	(5 689)
Série T6	(18 499)	(31 660)
Série T8	(10 392)	(44 664)
Série X	(10 965)	(24 008)
Série X5	(76)	(69)
Série X8	(83)	(208)
Série Y	(5 345)	(5 863)
Série FNB	-	(259)
	(113 610)	(83 186)

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	(79 461)	(90 450)
Série E	26 110	96 725
Série E5	(313)	938
Série E6	(1 356)	10 496
Série E8	(1 419)	31 700
Série EX	761	11 841
Série EX6	(314)	(6)
Série F	(9 193)	20 931
Série F5	(4)	247
Série F6	(1 595)	(2 307)
Série F8	1 067	5
Série I	101 828	46 674
Série L	(5 836)	(6 548)
Série L5	-	(126)
Série L6	(2 461)	(8 226)
Série L8	(14)	(38)
Série P	(2 911)	177
Série P6	(11)	24
Série T5	(2 432)	(3 931)
Série T6	(11 311)	(18 918)
Série T8	(6 537)	(40 938)
Série X	(3 407)	(16 283)
Série X5	(64)	(54)
Série X8	(66)	(165)
Série Y	(3 441)	(3 770)
Série FNB	1 270	(190)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	492 162	571 623
Série E	364 620	338 510
Série E5	8 044	8 357
Série E6	53 216	54 572
Série E8	30 281	31 700
Série EX	18 031	17 270
Série EX6	810	1 124
Série F	537 962	547 155
Série F5	2 041	2 045
Série F6	54 570	56 165
Série F8	10 551	9 484
Série I	844 429	742 601
Série L	1 645	7 481
Série L5	-	-
Série L6	318	2 779
Série L8	-	14
Série P	2 482	5 393
Série P6	952	963
Série T5	7 880	10 312
Série T6	51 163	62 474
Série T8	36 000	42 537
Série X	21 969	25 376
Série X5	169	233
Série X8	710	776
Série Y	34 012	37 453
Série FNB	2 692	1 422

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	198 932	207 464
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(55 870)	(52 853)
Dividendes	(36 394)	(37 087)
Autres revenus	(5 130)	(1)
Revenus de fiducies de revenus	(6 054)	(4 970)
Distributions et attributions de fonds de placement	(5 019)	(4 498)
Impôts étrangers retenus à la source	1 304	906
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(600)	(1 291)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(19 251)	(34 680)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés	(104 036)	(105 646)
Coûts de transactions	546	428
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	9 516 732	7 324 322
Achats de placements	(9 404 566)	(7 208 411)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(165)	(86)
Intérêts reçus (payés)	48 353	48 179
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	36 490	35 666
Distributions et attributions de fonds de placement reçus	3 652	4 958
Revenus de fiducies de revenus reçus	6 062	3 312
Autres revenus reçus	49	1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
	175 035	175 713
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(10 592)	(13 317)
Produit d'émission de parts rachetables	359 178	481 037
Variations des souscriptions à recevoir	102	1 440
Produit de rachat de parts rachetables	(547 690)	(648 454)
Variations des rachats à payer	484	(704)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
	(198 518)	(179 998)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	600	1 291
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		
	(22 883)	(2 994)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	24 767	27 761
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE		
	1 884	24 767

Les activités présentées à l'état des flux de trésorerie comprennent les activités sans effet sur la trésorerie.

Activités de financement sans effet sur la trésorerie		
	2025	2024
	\$	\$
Émission de parts des autres séries	(115 243)	(230 037)
Rachat de parts des autres séries	115 243	230 037

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2025

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (38,62 %)			
SERVICES DE COMMUNICATION (2,02 %)			
BCE Inc.	123 942	6 824	4 094
Québecor inc., cat. B	136 212	4 294	4 946
Rogers Communications inc., cat. B	218 000	13 163	8 378
TELUS Corp.	1 674 720	38 676	34 566
		62 957	51 984
CONSUMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,87 %)			
Dollarama inc.	75 000	6 656	11 541
Magna International Inc.	222 619	17 194	10 888
		23 850	22 429
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (4,20 %)			
Les Compagnies Loblaw ltée	358 962	22 189	72 388
Metro inc., cat. A	357 870	16 937	35 812
		39 126	108 200
ÉNERGIE (4,68 %)			
Canadian Natural Resources Ltd.	617 184	27 116	27 329
Enbridge Inc.	564 664	26 195	35 963
Enbridge Inc., privilégiée, série 19	191 000	4 775	4 584
Pembina Pipeline Corp.	261 500	8 770	15 052
Pembina Pipeline Corp., privilégiée, série 21	203 766	5 094	5 013
Suncor Énergie Inc.	197 199	8 293	10 988
Corporation TC Énergie	280 622	14 881	19 071
Tourmaline Oil Corp.	35 454	2 428	2 460
		97 552	120 460
FINANCE (10,68 %)			
Brookfield Asset Management Ltd., cat. A	381 286	12 690	26 560
Brookfield Corp.	629 543	27 388	47 411
Banque Canadienne Impériale de Commerce	343 202	21 879	27 782
Société Financière Manuvie	941 099	22 944	42 199
Banque Royale du Canada	449 943	51 446	72 936
La Banque Toronto-Dominion	674 763	52 996	58 185
		189 343	275 073
INDUSTRIE (6,21 %)			
Air Canada	1 032 516	22 039	14 631
Groupe AtkinsRéalis inc.	522 800	17 700	35 744
Chemin de fer Canadien Pacifique Kansas City ltée	566 505	48 908	57 211
Stantec Inc.	439 294	22 706	52 399
		111 353	159 985
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (1,49 %)			
¹ Calgary Scientific Inc., cat. A	2 913 015	-	-
CGI inc., cat. A	268 089	28 423	38 514
		28 423	38 514
MATÉRIAUX (1,10 %)			
CCL Industries Inc., cat. B	403 660	10 872	28 373
IMMOBILIER (2,89 %)			
FPI Propriétés de Choix	676 400	7 394	9 436
Crombie REIT	1 746 400	21 652	24 886
Granite REIT	383 500	27 064	25 714
FPI H&R	1 279 500	21 857	12 859
¹ PowerOne Industrial Properties LP	4 700	1 500	1 610
		79 467	74 505

Au 31 mars 2025

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (4,48 %)			
AltaGas Ltd.	613 927	17 096	24 232
Brookfield Infrastructure Partners LP	549 800	11 687	23 537
Fortis Inc.	931 611	43 720	61 067
Supérieur Plus Corp.	1 016 347	11 511	6 535
		84 014	115 371
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES			
		726 957	994 894
ACTIONS AMÉRICAINES (20,26 %)			
SERVICES DE COMMUNICATION (1,36 %)			
Alphabet Inc., cat. A	157 983	36 039	35 162
¹ Virgin Gaming	5 278	354	-
		36 393	35 162
CONSUMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,24 %)			
The Home Depot Inc.	11 726	4 668	6 185
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,50 %)			
Target Corp.	85 000	18 067	12 767
FINANCE (6,15 %)			
Bank of America Corp.	150 000	10 084	9 009
JPMorgan Chase & Co.	154 452	34 534	54 529
Visa Inc., cat. A	100 804	36 607	50 845
Wells Fargo & Co.	426 001	41 847	44 016
		123 072	158 399
SANTÉ (2,42 %)			
Johnson & Johnson	165 000	34 253	39 383
¹ OG DNA Genetics Inc.	310 000	104	112
Thermo Fisher Scientific Inc.	32 000	24 410	22 917
		58 767	62 412
INDUSTRIE (6,42 %)			
Carrier Global Corp.	350 499	22 349	31 983
Uber Technologies Inc.	387 658	39 783	40 651
Union Pacific Corp.	60 000	21 015	20 401
Waste Connections Inc.	258 581	25 792	72 529
		108 939	165 564
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,92 %)			
Broadcom Inc.	37 120	6 052	8 945
Microsoft Corp.	21 489	10 301	11 610
NVIDIA Corp.	20 000	3 091	3 120
		19 444	23 675
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (2,25 %)			
CMS Energy Corp.	343 800	28 239	37 165
The Southern Co.	156 800	16 797	20 751
		45 036	57 916
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES			
		414 386	522 080

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
OBLIGATIONS CANADIENNES (22,72 %)						TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)					
TITRES DE SOCIÉTÉS (22,72 %)						TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)					
Air Canada, remb. par antic.	4,625 %	2029-08-15	20 500	20 310	20 198	Mattamy Group Corp., remb. par antic.	4,625 %	2028-03-01	14 500	14 500	14 174
Algonquin Power & Utilities Corp., variable, remb. par antic.	5,250 %	2082-01-18	15 000	15 004	14 458	Northland Power Inc., variable, remb. par antic.	9,250 %	2083-06-30	15 500	15 372	16 818
AltaGas Ltd., variable, remb. par antic.	5,250 %	2082-01-11	5 000	5 030	4 849	NOVA Chemicals Corp., remb. par antic.	9,000 %	2030-02-15	4 500	6 092	6 978
†Antera Inc.	10,000 %	2025-06-30	2 038	1 529	-	Corporation Parkland, remb. par antic.	3,875 %	2026-06-16	7 000	7 000	6 979
Groupe AtkinsRéalis inc., remb. par antic.	7,000 %	2026-06-12	9 500	9 736	9 875	Corporation Parkland, remb. par antic.	6,000 %	2028-06-23	3 194	3 235	3 209
Groupe AtkinsRéalis inc., remb. par antic.	5,700 %	2029-03-26	15 000	15 000	15 693	Corporation Parkland, remb. par antic.	4,375 %	2029-03-26	6 000	6 000	5 900
ATS Corp., remb. par antic.	6,500 %	2032-08-21	22 500	22 537	22 828	Corporation Parkland, remb. par antic.	4,500 %	2029-10-01	4 000	5 046	5 433
Banque de Montréal, variable, remb. par antic.	7,700 %	2084-05-26	11 000	14 920	16 127	Corporation Parkland, remb. par antic.	4,625 %	2030-05-01	5 000	6 222	6 760
Bell Canada, variable, remb. par antic.	5,625 %	2055-03-27	11 500	11 500	11 548	Rogers Communications inc., variable, remb. par antic.	5,625 %	2055-04-15	18 500	18 497	18 544
Bell Canada, variable, remb. par antic.	6,875 %	2055-09-15	6 000	8 578	8 674	Rogers Communications inc., variable, remb. par antic.	7,000 %	2055-04-15	2 000	2 865	2 890
Bombardier Inc., remb. par antic.	7,000 %	2032-06-01	3 250	4 448	4 663	Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	4,970 %	2031-05-02	12 000	17 153	17 361
Brookfield Residential Properties Inc. / Brookfield Residential US LLC, remb. par antic.	5,125 %	2029-06-15	20 000	20 000	19 092	†Skylink Aviation Inc.	12,250 %	2019-08-10	17 965	-	-
Capital Power Corp., série 3, variable, remb. par antic.	7,950 %	2082-09-09	3 500	3 508	3 817	Sleep Country Canada Holdings Inc., remb. par antic.	6,625 %	2032-11-28	5 000	5 000	5 033
Cascades inc. / Cascades USA Inc., remb. par antic.	5,125 %	2026-01-15	7 000	9 271	9 993	Supérieur Plus SC, remb. par antic.	4,250 %	2028-05-18	20 500	20 500	19 663
Cascades inc. / Cascades USA Inc., remb. par antic.	5,375 %	2028-01-15	12 000	16 534	16 754	Supérieur Plus SC/Commandité Supérieur Inc., remb. par antic.	4,500 %	2029-03-15	7 000	8 938	9 312
Chemtrade Logistics Inc., remb. par antic.	6,375 %	2029-08-28	21 000	21 026	21 210	La Banque Toronto-Dominion, variable, remb. par antic.	7,250 %	2084-07-31	11 000	15 038	15 952
Cineplex Inc., remb. par antic.	7,625 %	2029-03-31	7 000	7 068	7 353	Vermilion Energy Inc., remb. par antic.	6,875 %	2030-05-01	5 000	6 228	7 054
Cogeco Communications inc., remb. par antic.	6,125 %	2029-02-27	10 000	10 000	10 352	Vermilion Energy Inc., remb. par antic.	7,250 %	2033-02-15	3 000	4 318	4 116
Corus Entertainment Inc., remb. par antic.	5,000 %	2028-05-11	7 750	7 750	2 600	Vidéotron ltée, remb. par antic.	5,125 %	2027-04-15	4 000	5 293	5 751
Corus Entertainment Inc., remb. par antic.	6,000 %	2030-02-28	6 000	6 001	2 005	Vidéotron ltée, remb. par antic.	3,625 %	2028-06-15	3 000	3 000	3 007
Doman Building Materials Group Ltd., remb. par antic.	5,250 %	2026-05-15	17 000	17 000	16 968	Vidéotron ltée, remb. par antic.	4,500 %	2030-01-15	5 000	5 000	5 098
Doman Building Materials Group Ltd., remb. par antic.	7,500 %	2029-09-17	23 000	23 060	23 262	Wolf Midstream Canada LP., remb. par antic.	6,400 %	2029-07-18	12 500	12 500	12 969
†Exall Energy Corp., convertible	7,750 %	2020-03-31	4 100	-	-					585 137	585 363
Fairfax Financial Holdings Ltd., remb. par antic.	4,250 %	2027-12-06	7 000	7 017	7 150	TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES				585 137	585 363
Fairfax Financial Holdings Ltd., remb. par antic.	3,950 %	2031-03-03	11 000	11 061	11 057	OBLIGATIONS AMÉRICAINES (11,60 %)					
Fairfax Financial Holdings Ltd., remb. par antic.	4,730 %	2034-11-22	10 000	9 993	10 252	TITRES DE SOCIÉTÉS (4,57 %)					
G. Cooper Equipment Rentals Ltd., remb. par antic.	7,450 %	2029-07-04	5 000	5 000	5 081	Brookfield Property Finance ULC	7,125 %	2028-02-13	13 000	13 000	13 650
goeasy Ltd., remb. par antic.	9,250 %	2028-12-01	3 000	4 140	4 538	Brookfield Property Finance ULC, remb. par antic.	4,000 %	2026-09-30	10 500	10 525	10 407
goeasy Ltd., remb. par antic.	7,625 %	2029-07-01	15 000	20 393	21 620	Curaleaf Holdings Inc., remb. par antic.	8,000 %	2026-12-15	7 000	9 040	9 521
goeasy Ltd., remb. par antic.	6,000 %	2030-05-15	11 000	11 000	11 016	Compagnie Crédit Ford du Canada	6,777 %	2025-09-15	17 000	16 990	17 223
Heavy Metal Equipment & Rentals, remb. par antic.	7,250 %	2030-02-26	6 500	6 500	6 396	Compagnie Crédit Ford du Canada, remb. par antic.	2,961 %	2026-09-16	8 000	8 000	7 860
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, variable, remb. par antic.	6,875 %	2079-03-26	8 500	8 528	8 739	Ford Motor Credit Co. LLC, taux variable	6,408 %	2028-03-20	4 000	5 737	5 725
Inter Pipeline Ltd., série 19-B, variable, remb. par antic.	6,625 %	2079-11-19	10 000	10 000	10 184	KeHE Distributors LLC / KeHE Finance Corp. / NextWave Distribution Inc., remb. par antic.	9,000 %	2029-02-15	20 800	28 205	30 830
Inter Pipeline Ltd., variable, remb. par antic.	6,750 %	2054-12-12	10 500	10 500	10 485	Royal Caribbean Cruises Ltd., remb. par antic.	5,500 %	2028-04-01	5 000	6 337	7 171
†Just Energy Group Inc., remb. par antic.	7,000 %	2026-09-27	750	750	-	Trulieve Cannabis Corp., remb. par antic.	8,000 %	2026-10-06	11 000	14 028	15 566
Keyera Corp., variable, remb. par antic.	6,875 %	2079-06-13	12 500	12 500	13 105						
Kruger Products Inc., remb. par antic.	5,375 %	2029-04-09	3 500	3 500	3 421						
Mattamy Group Corp., remb. par antic.	5,250 %	2027-12-15	5 000	6 648	6 999						

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025
En milliers

	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	----------------	-----------------	--------------------	---------------	---------------------

TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)

				111 862	117 953
--	--	--	--	---------	---------

GOVERNEMENT FÉDÉRAL (7,03 %)

Gouvernement des États-Unis, billets du Trésor	4,125 %	2032-11-15	105 000	145 779	151 375
Gouvernement des États-Unis, billets du Trésor	4,625 %	2035-02-15	20 000	29 512	29 741
				175 291	181 116

TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES

				287 153	299 069
--	--	--	--	---------	---------

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	------------------	---------------	---------------------

FONDS DE PLACEMENT (4,45 %)

Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, série I	1 859 383	17 996	17 494
Invesco Senior Loan ETF	158 100	4 520	4 710
iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	500 000	14 225	14 355
iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF	501 200	74 271	78 404
TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT		111 012	114 963

Au 31 mars 2025
En milliers

	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	----------------	-----------------	--------------------	---------------	---------------------

PLACEMENTS À COURT TERME (1,72 %)

Brookfield Corp.	5,041 %	2025-04-01	3 000	4 318	4 318
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,595 %	2025-06-04	250	249	249
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,597 %	2025-06-18	38 250	38 036	38 034
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,602 %	2025-07-02	1 610	1 599	1 599

TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME

				44 202	44 200
--	--	--	--	--------	--------

COÛTS DE TRANSACTIONS (406)

TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,37 %)				2 168 441	2 560 569
--	--	--	--	------------------	------------------

DÉRIVÉS À L'ACTIF (0,12 %)					2 969
----------------------------	--	--	--	--	-------

DÉRIVÉS AU PASSIF (-0,12 %)					(3 155)
-----------------------------	--	--	--	--	---------

AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (0,63 %)					16 326
---	--	--	--	--	--------

TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)					2 576 709
--	--	--	--	--	------------------

[†] Actifs financiers de niveau 3

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2025

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	1 515 252	-	1 722	1 516 974
Fonds de placement	114 963	-	-	114 963
Obligations	-	884 432	-	884 432
Placements à court terme	-	44 200	-	44 200
	1 630 215	928 632	1 722	2 560 569
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	2 969	-	2 969
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(3 155)	-	(3 155)
Total	1 630 215	928 446	1 722	2 560 383

Au 31 mars 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	1 483 509	-	1 619	1 485 128
Fonds de placement	98 034	-	-	98 034
Obligations	-	809 990	96	810 086
Placements à court terme	-	151 524	-	151 524
	1 581 543	961 514	1 715	2 544 772
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	1 229	-	1 229
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(22)	-	(22)
Total	1 581 543	962 721	1 715	2 545 979

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	Évaluations de la juste valeur au niveau 3			
	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Obligations (\$)	Actions (\$)	Obligations (\$)	Actions (\$)
Solde au début de la période	96	1 619	390	3 263
Gain (perte) net réalisé sur les placements	-	-	-	18
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	-	-	-	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	(96)	103	(343)	(16)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les dérivés	-	-	-	-
Achats	-	-	49	-
Ventes	-	-	-	(1 646)
Transferts vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts depuis le niveau 3	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	-	1 722	96	1 619
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments financiers dérivés détenus à la fin de la période	(96)	103	(343)	(16)

Les tableaux suivants présentent les techniques d'évaluation et les données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024. Les données non observables utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 peuvent varier considérablement au fil du temps en fonction de facteurs propres à la société, de la conjoncture économique et des conditions de marché. Le tableau présente également l'incidence sur le Fonds d'une augmentation ou d'une diminution des données non observables utilisées pour les évaluations, toutes les autres variables demeurant constantes. Certaines données non observables utilisées pour les évaluations ne sont pas raisonnablement susceptibles de varier. La mention « s. o. » est donc indiquée au tableau pour ces données. La mention « néant » est indiquée pour les titres pour lesquels une variation raisonnable des données non observables n'a eu aucune incidence significative.

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2025

Titres	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur comptable	Variation raisonnable (+/-)	Variation de l'évaluation (+/-)
Actions libellées en dollars américains*	Modèle fondamental interne	Décote de liquidité	1 609	+10 %/-10 %	+/-161
Actions libellées en dollars américains*	Modèle fondamental interne	Valeur de recouvrement	113	+10 %/-10 %	+/-11
			1 722		

Au 31 mars 2024

Titres	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur comptable	Variation raisonnable (+/-)	Variation de l'évaluation (+/-)
Actions libellées en dollars américains*	Modèle fondamental interne	Décote de liquidité	1 514	+10 %/-10 %	+/-151
Obligations	Modèle fondamental interne	Valeur de recouvrement	96	+10 %/-10 %	+/-10
Actions libellées en dollars américains*	Modèle fondamental interne	Valeur de recouvrement	105	+10 %/-10 %	+/-11
			1 715		

* Les placements libellés en dollars américains de niveau 3 sont convertis en dollars canadiens au taux de change de clôture quotidien applicable.

Risque de crédit

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le Fonds, par l'intermédiaire de ses placements directs et de son fonds de référence, avait investi dans des instruments de créance dont la ou les cotes de crédit étaient les suivantes :

Instruments de créance* par cotes de crédit	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
AAA	7,06	4,43
AA	0,68	0,12
A	1,76	0,76
BBB	5,23	5,82
BB	15,28	16,66
B	3,74	3,18
CCC	0,19	0,05
Pfd-2	0,18	-
Pfd-3	0,19	0,32
R1	1,73	5,72
R2	-	0,20
Non cotés	1,01	0,90

* Excluant les autres éléments de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les cotes de crédit sont obtenues auprès de DBRS, de Standard & Poor's ou de Moody's. La cote de crédit DBRS est présentée ou sinon, une cote de crédit équivalente.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente l'exposition du Fonds, par l'intermédiaire de ses placements directs et son fonds de référence, au risque de concentration :

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Obligations de sociétés canadiennes à rendement élevé	17,94	17,80
Finance	16,83	15,33
Industrie	12,63	13,43
Obligations du gouvernement fédéral	7,06	4,44
Services aux collectivités	6,73	5,70
Obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure	5,22	3,05
Biens de consommation de base	4,69	3,56
Énergie	4,68	4,02
Fonds de placement - obligations	3,81	3,22
Services de communication	3,38	3,98
Immobilier	2,89	3,18
Obligations de sociétés américaines de qualité supérieure	2,43	3,65
Santé	2,42	0,01
Technologies de l'information	2,41	4,64
Obligations de sociétés américaines à rendement élevé	2,27	2,98
Placements à court terme	1,73	5,92
Consommation discrétionnaire	1,11	2,38
Matériaux	1,10	1,39
Autres	0,03	-
Trésorerie et autres éléments d'actif net	0,64	1,32

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de liquidité

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, par l'intermédiaire de ses placements directs et de son fonds de référence, selon la durée jusqu'à l'échéance au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024. Une hausse ou une baisse de 10 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement et une stabilité de tous les autres facteurs, aurait respectivement fait diminuer ou augmenter l'actif net du montant présenté sous « Impact sur la valeur de l'actif net ». La sensibilité du Fonds aux variations de taux d'intérêt a été évaluée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	72 392	428 127	285 588	158 765	1 615 697	2 560 569	356 176
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	1 884	-	-	-	-	1 884	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	27 933	27 933	-
Passif	-	-	-	-	13 677	13 677	-

Au 31 mars 2024

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	221 768	438 715	231 408	84 650	1 568 231	2 544 772	295 145
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	24 767	-	-	-	-	24 767	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	16 684	16 684	-
Passif	-	-	-	-	8 404	8 404	-

Risque de change

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds, par l'intermédiaire de ses placements directs et de son fonds de référence, au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résumés également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	975 671	(919 144)	56 527	2,19	2 826

Au 31 mars 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	789 980	(746 420)	43 560	1,69	2 178

* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

Risque de prix

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	60,00	5,86	150 971
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,00	40,00	1,17	30 194

Au 31 mars 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	60,00	5,57	143 667
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,00	40,00	1,11	28 733

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir un flux de revenu régulier et une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AAAA-MM-JJ)
Série A	2011-08-29
Série E	2014-11-03
Série E5	2020-09-25
Série E6	2014-11-03
Série E8	2023-06-30
Série EX	2011-08-29
Série EX6	2011-08-29
Série F	2011-08-29
Série F5	2020-09-25
Série F6	2011-08-29
Série F8	2004-07-05
Série I	2011-08-29
Série L	2011-08-29
Série L6	2011-08-29
Série L8	2011-08-29
Série P	2014-11-03
Série P6	2014-11-03
Série T5	2021-08-27
Série T6	2011-08-29
Série T8	2011-08-29
Série X	2020-09-25
Série X5	2020-09-25
Série X8	2022-07-14
Série Y	1996-12-18
Série FNB	2019-11-04

Les séries A, T5, T6, T8, X, X5 et Y sont exclues des souscriptions dans le cadre du mode avec frais d'acquisition réduits et du mode avec frais d'acquisition reportés. Les séries L, L6 et L8 ne sont plus offertes. Les séries X8 et Y ne sont offertes qu'à certains investisseurs dans le cadre de réorganisations des fonds communs de placement ou d'autres changements. Elles sont autrement exclues des souscriptions.

Nouvelles séries

Le Fonds offre une nouvelle série depuis la date indiquée ci-dessous :

Série	Date (AAAA-MM-JJ)
Série E8	2023-06-30

Séries dissoutes

La série du Fonds ci-après a été dissoute à la date suivante :

Série	Date (AAAA-MM-JJ)
Série L5	2024-06-14

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à la note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le Fonds disposait des intérêts suivants dans des entités structurées non consolidées :

Fonds sous-jacent/FNB	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Participation (%)	Valeur comptable (\$)	Participation (%)	Valeur comptable (\$)
Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, série I	1,9	17 494	2,4	16 200
Invesco Senior Loan ETF	0,1	4 710	0,1	4 525
iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	0,2	14 355	-	-
iShares iBoxx \$ High Yield Corporate Bond ETF	-	-	0,1	21 122
iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF	0,3	78 404	0,2	56 187

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 31 mars 2025

	Montants pouvant être compensés			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers – par type				
Contrats de change	2 969	2 499	-	470
Total	2 969	2 499	-	470
Passifs financiers – par type				
Contrats de change	3 155	2 499	-	656
Total	3 155	2 499	-	656

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2024

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
Actifs financiers – par type				
Contrats de change	1 229	22	-	1 207
Total	1 229	22	-	1 207
Passifs financiers – par type				
Contrats de change	22	22	-	-
Total	22	22	-	-

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Contrats de change*

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

Au 31 mars 2025

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2025-05-14	1	CAD	213 873	USD	148 000	0,6920	1 308	BMO Marchés des capitaux	A
2025-05-14	1	CAD	102 602	USD	71 000	0,6920	628	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2025-05-14	1	CAD	95 356	USD	66 000	0,6921	564	Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-05-14	1	CAD	79 463	USD	55 000	0,6921	469	RBC Dominion valeurs mobilières	A
	4						2 969		
2025-04-16	1	CAD	122 728	USD	86 000	0,7007	(962)	RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-16	2	CAD	131 482	USD	92 000	0,6997	(838)	BMO Marchés des capitaux	A
2025-04-16	1	CAD	84 175	USD	59 000	0,7009	(683)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2025-04-16	1	CAD	82 747	USD	58 000	0,7009	(672)	Valeurs mobilières TD Inc.	A
	5						(3 155)		

Au 31 mars 2024

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-17	1	CAD	116 471	USD	86 000	0,7384	117	RBC Dominion valeurs mobilières	A
2024-04-17	1	CAD	73 160	USD	54 000	0,7381	101	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2024-04-17	1	CAD	127 278	USD	94 000	0,7385	100	BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-17	1	CAD	71 800	USD	53 000	0,7382	93	Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-05-15	1	CAD	109 798	USD	81 000	0,7377	254	BMO Marchés des capitaux	A
2024-05-15	1	CAD	96 241	USD	71 000	0,7377	221	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2024-05-15	1	CAD	74 553	USD	55 000	0,7377	172	RBC Dominion valeurs mobilières	A
2024-05-15	1	CAD	75 905	USD	56 000	0,7378	171	Valeurs mobilières TD Inc.	A
	8						1 229		
2024-05-15	1	USD	4 000	CAD	5 431	1,3578	(22)	BMO Marchés des capitaux	A
	1						(22)		

*Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

Frais de gestion

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux des frais de gestion annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2025 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2024 (%)
Série A	1,90	1,90
Série E	1,70	1,70
Série E5	1,70	1,70
Série E6	1,70	1,70
Série E8	1,70	1,70
Série EX	1,55	1,55
Série EX6	1,55	1,55
Série F	0,70	0,70
Série F5	0,70	0,70
Série F6	0,70	0,70
Série F8	0,70	0,70
Série I	-	-
Série L	1,90	1,90
Série L5	1,90	1,90
Série L6	1,90	1,90
Série L8	1,90	1,90
Série P	-	-
Série P6	-	-
Série T5	1,90	1,90
Série T6	1,90	1,90
Série T8	1,90	1,90
Série X	1,80	1,80
Série X5	1,80	1,80
Série X8	1,90	1,90
Série Y	1,85	1,85
Série FNB	0,70	0,70

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Frais d'administration à taux fixe

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2025 (%)	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2024 (%)
Série A	0,22	0,22
Série E	0,16	0,16
Série E5	0,16	0,16
Série E6	0,16	0,16
Série E8	0,16	0,16
Série EX	0,20	0,20
Série EX6	0,15	0,15
Série F	0,16	0,16
Série F5	0,18	0,18
Série F6	0,18	0,18
Série F8	0,18	0,18
Série I	-	-
Série L	0,21	0,21
Série L5		0,22
Série L6	0,23	0,23
Série L8	0,14	0,14
Série P	0,16	0,16
Série P6	0,16	0,16
Série T5	0,20	0,20
Série T6	0,21	0,21
Série T8	0,20	0,20
Série X	0,22	0,22
Série X5	0,22	0,22
Série X8	0,14	0,14
Série Y	0,26	0,26
Série FNB	0,16	0,16

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
842 400	740 641

Le tableau ci-dessus inclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par iA Gestion mondiale d'actifs inc. (iAGMA), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	Période close	Début de la période	Émissions/ réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts
Série A	2025	36 573	4 250	10 856	29 967	33 247
	2024	44 595	7 337	15 359	36 573	39 427
Série E	2025	27 742	7 010	6 326	28 426	28 039
	2024	20 872	12 439	5 569	27 742	26 390
Série E5	2025	793	141	187	747	781
	2024	722	328	257	793	803
Série E6	2025	6 779	1 318	1 534	6 563	6 737
	2024	5 509	2 796	1 526	6 779	6 654
Série E8	2025	3 155	529	640	3 044	3 163
	2024	-	3 504	349	3 155	2 813
Série EX	2025	1 111	347	354	1 104	1 136
	2024	369	828	86	1 111	371
Série EX6	2025	116	7	40	83	105
	2024	118	8	10	116	118
Série F	2025	32 972	4 754	6 880	30 846	31 915
	2024	33 419	6 345	6 792	32 972	33 389
Série F5	2025	188	52	59	181	167
	2024	170	51	33	188	189
Série F6	2025	5 077	475	687	4 865	4 951
	2024	5 343	582	848	5 077	5 143
Série F8	2025	2 303	534	283	2 554	2 401
	2024	2 278	362	337	2 303	2 302
Série I	2025	46 307	8 540	4 760	50 087	47 691
	2024	45 661	6 489	5 843	46 307	46 580
Série L	2025	470	4	376	98	267
	2024	932	55	517	470	692
Série L5	2025	-	-	-	-	-
	2024	13	-	13	-	13
Série L6	2025	317	27	308	36	104
	2024	1 247	47	977	317	677
Série L8	2025	2	0,1	2	0,1	0,1
	2024	8	-	6	2	4
Série P	2025	452	11	265	198	280
	2024	458	22	28	452	455
Série P6	2025	106	2	5	103	104
	2024	105	3	2	106	105
Série T5	2025	1 146	129	409	866	979
	2024	1 605	188	647	1 146	1 336
Série T6	2025	6 903	776	2 030	5 649	6 308
	2024	8 988	1 454	3 539	6 903	7 556
Série T8	2025	6 289	640	1 536	5 393	5 778
	2024	12 207	713	6 631	6 289	8 484
Série X	2025	2 141	521	898	1 764	1 975
	2024	3 711	518	2 088	2 141	3 481

	Période close	Début de la période	Émissions/ réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts
Série X5	2025	22	1	7	16	19
	2024	28	1	7	22	26
Série X8	2025	81	4	9	76	80
	2024	97	7	23	81	92
Série Y	2025	11 934	855	1 714	11 075	11 415
	2024	12 841	982	1 889	11 934	12 372
Série FNB	2025	125	100	-	225	208
	2024	150	-	25	125	140

Les investisseurs peuvent acheter les parts de série FNB à la TSX ou à une autre bourse. Ces parts sont inscrites à la TSX sous le symbole ISIF. Leur cours de clôture à la fin de la période était de 11,96 \$ (11,38 \$ au 31 mars 2024).

Rabais de courtage

Voir la note générale 9.

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 31 mars 2025 (\$)	Pour la période close le 31 mars 2024 (\$)
62	89

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts s'établit comme suit :

	2025 (\$)	2024 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	566	744
Frais de prêt de titres	(102)	(134)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	464	610

Au cours des périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 s'établit comme suit :

Au 31 mars 2025

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
312 159	328 926

Au 31 mars 2024

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
188 093	198 105

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

1. Informations générales

a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de fiducies d'investissement à participation unitaire, de quasi-fiducies de fonds communs de placement et de fiducies de fonds communs de placement à capital variable non constituées en société établies sous le régime des lois de la province de l'Ontario par des déclarations de fiducie. Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds. Le Gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA »).

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 5 juin 2025.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 rue Wellington Est, Suite 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada.

Le 1^{er} avril 2023, le gestionnaire de portefeuille, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., a été remplacé par IA Gestion mondiale d'actifs inc.

b) Dates de présentation de l'information financière

Pour les Fonds (à l'exception du Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage, du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance et du Mandat IA Clarington alternatif multistratégie) établis avant le 1^{er} avril 2023, les états de la situation financière sont présentés aux 31 mars 2025 et 2024, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage sont présentés aux 31 mars 2025 et 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur la période de douze mois close le 31 mars 2025 et la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2024.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus, du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance et du Mandat IA Clarington alternatif multistratégie sont présentés au 31 mars 2025. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board.

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables sont les suivantes :

a) Jugements et hypothèses significatifs

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus significatifs comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le Gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classement pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondé sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur ou le coût amorti pour les Fonds Clic objectif. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) *Évaluation à la juste valeur*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas il applique le cours moyen.

iii) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes de crédit attendues selon la méthode simplifiée. Le montant des pertes de crédit attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

iv) *Décomptabilisation*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie des actifs d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. Pour ce qui est du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable, du Fonds IA Clarington d'obligations de base plus et du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction, autre que celles décrites dans les ententes spéciales de garde conclues entre le Fonds, le dépositaire et le courtier. Ces restrictions stipulent que si le dépositaire n'a pas reçu d'avis de la partie détenant la garantie, le Fonds peut transférer des actifs du compte de garde spécial en fournissant des instructions écrites au dépositaire, tant qu'une marge adéquate demeure dans le compte de garde spécial. Pour tous les autres Fonds, ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Le revenu sur les instruments financiers dérivés présenté dans les états du résultat global correspond au revenu qu'a reçu le Fonds pour ces instruments financiers dérivés, qui ne sont pas détenus à des fins de couverture.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice. Le revenu correspond aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis.

Les gains (pertes) réalisés et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro, et sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, autres que Fonds Clic objectif, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat, ou au coût amorti dans le cas des Fonds Clic objectif.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

Les titres de série FNB peuvent être rachetés n'importe quel jour de bourse, contre de la trésorerie, à un prix de rachat correspondant à 95 % du cours de clôture des titres à la date de rachat, sous réserve d'un prix maximum équivalant à la valeur liquidative par titre.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le Gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans ses entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

m) Remboursements

Selon IFRS 9, la méthode de comptabilisation des remboursements anticipés des passifs financiers varie selon que la modification s'avère substantielle ou non. Si la modification est substantielle, le passif initial est décomptabilisé, et un nouveau passif est comptabilisé à la juste valeur. Si la modification n'est pas substantielle, les nouvelles conditions sont prises en compte dans le passif initial.

Une modification s'avère substantielle lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants selon les conditions initiales.

4. Nouvelles méthodes comptables et changements de méthodes comptables

Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend nombre de ses exigences. La norme IFRS 18 établit une structure définie pour l'état du résultat où les produits et les charges sont classés dans des catégories distinctes définies et où de nouveaux sous-totaux définis sont imposés afin d'améliorer la comparabilité, et énonce les indications sur le classement des informations dans les états financiers de base ou les notes. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption par anticipation est permise. Le Gestionnaire évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers des Fonds.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) *Actions*

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) *Placements dans des fonds de référence*

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) *Obligations*

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations de gouvernements, d'obligations de sociétés, de titres adossés à des actifs, d'emprunts à terme, d'obligations à coupon zéro, d'obligations résiduelles et d'obligations municipales, mais qui peuvent aussi comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts, des débetures et d'autres titres de créance, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement ou du prix de titres à revenu fixe de qualité comparable, du coupon, de l'échéance et du type d'obligations ainsi que des prix fournis par les courtiers. Le calcul des intérêts attribués aux obligations à coupon zéro se fait selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des

modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

Les placements dans ce type de créances peuvent inclure des engagements de prêts non financés, qui sont des obligations contractuelles de financement futur. Les engagements de prêts non financés peuvent inclure des facilités de crédit renouvelables, qui pourraient obliger un Fonds à fournir des liquidités supplémentaires sur demande de l'emprunteur. Les engagements de prêts non financés représentent une pleine obligation future, même si un pourcentage des montants engagés pourrait ne pas être utilisé par l'emprunteur. En vertu des normes IFRS de comptabilité, le Fonds a choisi de ne pas comptabiliser les engagements de prêts non financés à titre de passif dans les états de la situation financière. Il a plutôt annoncé la possibilité d'une obligation future dans les notes annexes.

iv) *Évaluation de titres non cotés et d'autres placements*

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) *Placements à court terme*

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables. En ce qui a trait au Fonds marché monétaire, le coût des placements à court terme ainsi que les intérêts courus se rapprochent de leur juste valeur.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) *Trésorerie*

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) *Autres informations*

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

ix) *Établissement de la juste valeur*

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui renvoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de qualité supérieure selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents « non notés », le gestionnaire de placements réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB. La notation BBB est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement est considérée comme un titre ayant un risque de défaut relativement faible.

ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts rachetables sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente escalade du conflit russo-ukrainien a entraîné une guerre, l'imposition de sanctions économiques et une forte augmentation de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés financiers. Il est difficile de prévoir la durée du conflit, des sanctions économiques, de la volatilité des marchés et de l'incertitude qui y est liée, ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements et quel pourrait être leur impact sur les économies, les entreprises et les marchés financiers mondiaux. Bien que la situation reste imprévisible, le Gestionnaire continue de suivre son évolution et son impact sur les Fonds. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, certains Fonds n'avaient pas investi en Russie, d'autres n'y avaient placé que 1 % de leur actif net.

iv) *Risque de marché*

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers

correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) **Placements dans des entités structurées non consolidées**

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des actifs. Il peut s'agir de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, de titres adossés à des actifs, de titres garantis par des créances ou d'autres titres représentant, directement ou indirectement, une participation dans, ou garantis par et à verser sur, des emprunts hypothécaires immobiliers. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont issus du regroupement de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des actifs sont composés de différents types d'actifs, comme des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les Fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

d) **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; BRL – Réal brésilien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne;

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KRW – Won sud-coréen; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taiwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

7. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les parts des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les parts de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat de parts de série P détenues par l'épargnant.

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés. Si nous réduisons en partie les frais de gestion, un Fonds versera un montant égal à la réduction soit sous forme de distribution spéciale (une « distribution de frais de gestion », dans le cas des fonds constitués en fiducie), soit sous forme de remise directe (dans le cas des fonds constitués en société). Les distributions de frais de gestion ou les remises sont réinvesties dans des titres supplémentaires d'un Fonds et ne sont pas versées en espèces aux investisseurs.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renoncements et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renoncements et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

Afin d'éviter le dédoublement des frais de gestion, si un Fonds investit directement dans un Fonds de référence géré par IA Clarington ou une société affiliée, il peut acheter des titres de série I (ou l'équivalent) du Fonds de référence et aucuns frais de gestion ni frais fixes ne seront imputés à l'égard de ces titres. Toutefois, si des titres de série I (ou l'équivalent) ne sont pas achetés dans ces circonstances, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion. De plus, si un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement, il ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double pour l'achat ou le rachat de titres du Fonds de référence.

b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

- i) *Pour tous les Fonds, sauf le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales*

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-après) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds, sauf pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

- ii) *Pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales*

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est responsable du paiement de toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les honoraires juridiques, d'audit et de garde, les impôts, les frais de courtage, les frais financiers, les dépenses d'exploitation et les frais administratifs ainsi que divers autres frais et charges. Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est responsable des frais, charges et dépenses liés aux rapports financiers ou autres et aux prospectus requis pour le placement de titres. Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est également responsable de ses frais d'exploitation, qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement en fonction de sa valeur liquidative moyenne. Le Gestionnaire paie ces frais d'exploitation pour le compte du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, à l'exception de

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

certaines charges, comme les frais financiers et les impôts, et le Fonds le rembourse par la suite. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales ne paie pas de frais de gestion au Gestionnaire. Les frais de gestion sont plutôt payés par l'épargnant. Comme les Fonds Clic objectif investissent dans le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et que Placements IA Clarington inc. est le Gestionnaire du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et des Fonds Clic objectif, aucun frais de gestion n'est payable par les Fonds Clic objectif.

IA Clarington est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance. Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales offre uniquement des séries institutionnelles de parts destinées exclusivement à d'autres fonds communs de placement ou à des investisseurs institutionnels. Les parts du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales sont détenues uniquement par les Fonds Clic objectif.

c) Courtiers

Certains Fonds ont conclu ou peuvent conclure des conventions de courtier standards avec iA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale de l'Industrielle Alliance et une société liée.

d) Autres opérations avec des parties liées

Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, les Fonds peuvent s'appuyer sur les instructions permanentes du comité d'examen indépendant (CEI) pour effectuer les transactions suivantes :

- i) *négoier des titres d'IA Société financière inc.;*
- ii) *investir dans des titres pendant la période où un courtier qui est une partie liée agit à titre de preneur ferme pour ces titres, ou 60 jours après la fin de cette période;*
- iii) *acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par IA Clarington, ou lui vendre des titres.*

Les instructions permanentes applicables exigent que ces transactions soient effectuées conformément aux politiques d'IA Clarington et qu'IA Clarington informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes. Les politiques d'IA Clarington exigent que les décisions de placement reflètent l'appréciation professionnelle du gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt des Fonds.

8. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont réputées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a

des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs de parts des séries A, B, B5, T4, T5, T6, T8, X, X5, X8 et Y d'une fiducie diffèrent selon l'option d'achat. Il peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de série DA et de série DF sont offertes aux investisseurs qui investissent des sommes d'au moins 1 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de séries E, E4, E5, E6, E8, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries EF, EF4, EF5, EF6, F, F4, F5, F6, F8, FX, FX5, FX6 et W d'une fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries I, O et V d'une fiducie ne paient pas de commission à l'achat ou de frais de rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries I, O et V.

Les titres de série U de chaque Fonds sont offerts aux investisseurs qui souscrivent des titres aux termes d'une entente de compte à gestion unifiée par l'intermédiaire d'un courtier. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les courtiers des détenteurs de parts de séries L, L4, L5, L6, L8, LX et LX5 paient des frais de rachat au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Ces séries ne sont plus offertes. À la date d'expiration des frais de rachat, les investisseurs de ces séries seront transférés vers une option d'entrée d'une autre série.

Les parts de séries P, P4, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries P, P4, P5 et P6.

En raison de changements réglementaires, les séries A, T4, T5, T6, T8, T10, X, X5 et Y désormais exclues des souscriptions dans le cadre de l'option de frais d'acquisition reportés et de l'option des frais d'acquisition modiques.

Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les parts autres que celles des séries I, O, U et V sont répertoriés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

Un Fonds peut émettre des séries qui offrent des distributions mensuelles. Les distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Les distributions peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires ou versées en espèces. Les distributions du Fonds sur les titres de série FNB seront des distributions en trésorerie. Si vous souscrivez des

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

titres de série FNB la veille de la date de clôture des registres pour les distributions, vous n'aurez pas droit au versement des distributions sur ces titres.

9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

11. Impôts sur le revenu

Les Fonds répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement, de quasi-fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placement, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. Pour les fiducies de fonds communs de placement, l'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la Loi de l'impôt. Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts. Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours d'une année d'imposition, le Fonds i) pourrait être assujetti en vertu de la Loi à l'impôt minimum de remplacement, ii) ne serait pas admissible au remboursement au titre des gains en capital en vertu de la Loi pour l'année en question, iii) pourrait être soumis aux dispositions de la Loi sur les « biens évalués à la valeur du marché » décrites ci-dessous et iv) pourrait être assujetti à un impôt spécial de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt, et décrit ci-dessous, pour l'année en question.

Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement et que plus de 50 % des parts (calculé selon la juste valeur de marché) sont détenues par au moins un porteur de parts qui est considéré comme une « institution financière » selon les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt, le Fonds sera alors considéré comme

une institution financière conformément à ces règles spéciales. En conformité avec ces règles, le Fonds devra déclarer à titre de revenu au moins une fois par année les gains et les pertes cumulés de certains types de titres de créance et d'actions détenus. Il devra aussi se conformer à des règles spéciales concernant l'inclusion des revenus provenant de ces titres. Les revenus découlant de ce traitement seront compris dans les montants à distribuer aux porteurs de parts. Dans le cas où plus de 50 % des parts du Fonds cesseraient d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du Fonds sera réputé avoir pris fin immédiatement avant que cette situation survienne, et les gains et les pertes comptabilisées avant ce moment seront réputés comme étant réalisés par le Fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition débutera alors pour le Fonds. Pour cette année et les suivantes, les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » ne s'appliqueront plus à ce Fonds, et ce, tant que pas plus de 50 % des parts du Fonds sont détenues par des institutions financières.

Si, à n'importe quel moment au cours d'une année, un porteur de parts d'un Fonds qui ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours de cette année est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le Fonds devra verser un impôt spécial correspondant à 40 % de son « revenu de distribution » conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt et au sens de cette loi. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » comprennent les non-résidents, et le « revenu de distribution » comprend les gains en capital imposables provenant de dispositions tirés de « biens canadiens imposables » ainsi que le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada (y compris, s'il y a lieu, les gains sur certains instruments dérivés). Un Fonds assujetti à l'impôt de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt peut désigner un bénéficiaire afin que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt pour la part qui leur est attribuable de l'impôt payé par le Fonds conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, le Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, le Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, le Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et le Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage sont des fiducies de placement à participation unitaire, et le Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent, le Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales et le Fonds IA Clarington Loomis international de croissance sont réputés être des quasi-fiducies de fonds communs de placement.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2024, les Fonds affichaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est présenté dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

En règle générale, les gains et les pertes résultant de l'utilisation d'instruments dérivés et des opérations de ventes à découvert seront réalisés à titre de revenu et non à titre de capital. Toutefois, les gains et les pertes réalisés sur les options d'achat couvertes et les ventes à découvert de « titres canadiens » sont des gains et des pertes en capital. Cependant, si un fonds commun de placement a recours aux dérivés comme couverture pour limiter ses gains ou ses pertes sur un actif précis ou un groupe d'actifs, les gains et les pertes provenant de ces dérivés sont généralement des gains ou des pertes en capital. Dans certaines circonstances,

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

les pertes subies par les Fonds en fiducie (particulièrement les structures de fonds de fonds) peuvent être suspendues ou restreintes. Par conséquent, elles ne peuvent pas être utilisées pour protéger les gains en capital.

12. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou à payer par IA Clarington à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC pour des services d'audit et autres que d'audit des Fonds pour la période close le 31 mars 2025 s'établissent à 560,5 \$ (475 \$ au 31 mars 2024).

13. Révision de l'information comparative

Dans les notes propres au Fonds, et selon le cas, les données comparatives des informations quantitatives liées aux risques de crédit, de change et d'intérêt ont été révisées pour tenir compte de la baisse du seuil. Ces risques sont maintenant exposés lorsque des placements qui leur sont assujettis dépassent 1 % de la valeur liquidative totale du Fonds au 31 mars, plutôt que le seuil précédent de 5 %.

Dans les notes propres au Fonds, l'information sur les engagements de prêts non financés a été mise à jour afin de refléter les valeurs quantitatives en dollars canadiens au 31 mars 2024. Auparavant, les montants étaient présentés en dollars américains.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 26, rue Wellington Est, bureau 600 • Toronto (Ontario) • M5E 1S2 • 1 888 860-9888
Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : iafunds@ia.ca • www.iaclarington.com